

Nos solutions entreprises**FEVRIER 2023**

FIDUCIE SURETE, un financement CORPORATE

Pour les personnes morales, professionnels de l'immobilier, foncières, groupes immobiliers, BTP, hôteliers, sociétés, holdings, SCI, SARL, SAS ...

Principes

En contrepartie du financement, les titres ou actions deviennent la propriété provisoire du fiduciaire et limitée à la durée du financement.

Une fois le crédit remboursé, les titres ou parts sont réaffectées au patrimoine de l'entreprise sans impact fiscal. La garantie porte sur les titres et non sur l'actif immobilier.

Répondre aux besoins suivants...

Constituer rapidement une trésorerie

Préparer le remboursement d'un PGE (fin du différé de 12 mois, reprofilage de la dette)

Projets de développement et investissements (achat de marques, brevets, nouveaux marchés, R et D.)

Moderniser et développer le patrimoine entreprise (acquisition d'équipements, siège social, investissements...)

Monétiser le patrimoine entreprise sans perdre le contrôle des actifs...

Particularités

Le patrimoine est séparé de celui du fiduciaire. Le fiduciaire exerce les droits de votes liés aux titres transmis suivant les instructions du client, vous gardez le contrôle malgré le transfert de propriété temporaire.

Les actifs sous-jacents sont situés en France et libres de toute sureté (rachat des encours s'il y a lieu). Société immatriculée en France avec contrôle majoritaire du constituant. La société ne doit pas porter d'endettement, pas de salarié et ne pas porter de risque d'exploitation direct.

Avantages

Neutralité fiscale. Pas de plus-value de cession, les titres sont réaffectés au patrimoine de l'entreprise sans impact fiscal.

Neutralité économique. Financement jusque 100% de l'opération. Durée du financement jusque 15 ans.

s.busson@hypothecaire-solution.fr

06 52 34 14 84

Etude gratuite et sans engagement.

